



MAIRIE DE BINIC COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 novembre 2009

MN/SF CM n°9-2009 (mandature 2008-2014)

Etai^{ent} présents: M Urvoy (Maire) - Mme Berthelot- M. Honoré -Mme Le Touzé - M Arribart - Mme Le Roy -M. Luette - Mme L'haridon - M. Berrod (Adjoints) - M. Derrien -M. Guégan - Mme Le Lepvrier -M. Pinson - Mme Rémy - Mme Boscher - F Rumen - M. Le Faucheur - Mlle Leclerc - Mme Luco - M. Quéré -Mme Mainguy - M. Collin - M. Toqué - Mme Appercé - M Vergez - Mme Loisnel.

Absent : Mme Appercé pouvoir Y Collin

Secrétaire de séance : Y Collin

Secrétaire auxiliaire : M Nezet DGS de la mairie

Ouverture de la séance à 20h

0- Ordre du jour :

0. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 13/10/2009
1. DOB 2010
2. Subventions 2010
3. Tarifs 2010 commune camping Port de plaisance
4. souscription d'un emprunt (commune)
5. CESU : garderie
6. Convention avec l'ANCV chèques vacances
7. Convention CAF (prestations de service)
8. Projet d'animation autour de la photo
9. Festival du livre
10. Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif (2008) et informations sur le rapport du Syndicat de l'IC au titre du prix et de la qualité du service public de l'eau (2008).
11. PASS Foncier : institution
12. Convention Orange implantation antenne au CTM
13. SDE (éclairage public + téléphone)
14. Marché CTM /caserne additif.
15. Réparation canalisation eaux usées rue Ste Marguerite.
16. Demandes de subventions pour la création d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur J. F Capitaine.
17. Avenant de délai cabinet PAULET
18. Avenant de prolongation de délai : Sté Nicol aménagement des embruns.
19. achat de terrain Chapelet
20. Calendrier +informations du Maire

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et aucune observation n'est formulée.

1-Approbation du procès verbal du conseil du 13/10/2009

M Collin précise (page 4) que le montant de la location de matériel pour l'Estran n'est pas précisée ; la somme est communiquée par **M Honoré** 4694 €.

M Collin évoque par ailleurs le classement de lotissements dans le domaine communal et le propos du **Maire** stipulant que cela ne vaut pas engagement de travaux et qu'aucun calendrier n'a été fixé. Il indique après lecture du compte rendu de la commission des travaux du 29/01/09 que le calendrier mentionne bien des travaux sur une voie concernée par ce classement. **Le Maire** signale que la commission émet un avis et qu'il n'y a pas de décision définitive de travaux.

2- DOB 2010 : orientations budgétaires

Le Maire indique que le DOB est une obligation légale dans les communes de +de 3500 habitants et ce dans le délai de 2 mois du vote du BP.

Mme Le Roy donne une lecture commentée du DOB 2010.

I CONTEXTE NATIONAL: (Source Dexia)

A/Croissance, Inflation :

Evolution du PIB : serait de -2.2% en 2009 contre une prévision de + 0.9% à la même époque en 2008.

Croissance de l'économie : Les prévisions pour 2010 vont de +0.2% à +2.5% d'où une moyenne retenue pour les budgets de +1.2%.

Inflation : en 2009 elle a quasiment stagné +0.7% du fait de la baisse du prix des produits pétroliers. La prévision est de 1.2% pour 2010.

B/DGF, dotations d'état

Les dotations liées à la DGF devraient augmenter de 0.6%. Des interrogations demeurent quand au calcul final des dotations en 2010.

C/ Fiscalité

Les valeurs locatives foncières feraient l'objet pour 2010 d'une revalorisation forfaitaire égale à 1.2% (2.5% en 2009).

II BUDGET COMMUNE

A Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : Stabilité des dépenses courantes,

Chapitre 012 :Charges de personnel :Progression des frais de personnel +2% abstraction faite de l'embauche de contrats aidés pour lesquels l'Etat intervient en recettes (financement de 75% à 95%)

Souhait de mettre l'accent par ailleurs sur le renfort du poste accueil (cartes d'identité) et celui de la compta/personnel (demi poste)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion Courante

Dans ce chapitre, les subventions évoluent peu en terme de masse mais la destination des subventions évolue.

Baisse momentanée de la subvention à l'Office Du Tourisme de 137 500€ à 97 500€ afin de tenir compte de l'excédent cumulé de l'année 2008 : 128 396€

Prise en compte d'un poste ATSEM à l'année (auparavant pris en charge directement par le budget personnel de la commune) soit : 37 950€

Prise en compte des nouvelles animations, soutien aux animations récentes ou en difficulté.

Chapitre 66 Intérêts de la dette

La collectivité va recourir avant la fin de l'exercice 2009 à un emprunt (400 000 €). La prévision de 65 000 € intègre ainsi à la fois la dette actuelle ainsi que les intérêts d'un emprunt de 400 000€.

Recettes : L'environnement général reste incertain.

Dotations d'état La population DGF est estimée à 4 350 habitants (dont 833 résidences secondaires au lieu des 789 actuellement).

Evolution de la DGF +0.6% (Dotation Forfaitaire, Dotation de péréquation, Dotation solidarité rurale)

Il est annoncé une diminution de 3.5% du complément de garantie des communes qui est une part de la dotation forfaitaire.

Pour mémoire, évolution de la dotation forfaitaire en 2009 : 750 912 € ; en 2008 776842 € ; En 2007 : 781 611€. Le point haut de la dotation forfaitaire (recensement complémentaire de l'époque).

Au niveau local

La baisse des droits de mutations est confirmée (fin septembre 2009 : 80 000€ contre 173 000€ fin septembre 2008. Les recettes des services (tarifs) sont prévues en augmentation de 1.2% pour intégrer l'inflation prévue.

Contributions directes :

En dehors de la revalorisation prévue à ce jour par le parlement (1.2%) les autres éléments importants à prendre en compte sont l'augmentation physique des bases (prise en compte de nouvelles habitations).

Le contexte décrit ci dessus au niveau des recettes, la faible évolution de la DGF, la baisse des droits de mutation et le souhait de poursuivre les investissements conduisent à proposer une augmentation de 1 point de la taxe Habitation et de la taxe sur le foncier bâti et non bâti (évoqué en commission des finances).

Cette augmentation d'un point de la taxe d'habitation (de 19.36% à 20.36%) aboutit à une augmentation de 5.16%. Pour le foncier bâti, l'évolution de 17.17% à 18.17% conduit à une augmentation de 5.80% de ce taux. La même logique s'appliquera au foncier non bâti tout en tenant compte de la règle générale de liens entre les taux.

Cette majoration de taux pourrait apporter 80 000€ annuellement.

2009 (base)	taux 2009	produits 2009	
5 098 000 €	19,36%	986 973 €	Taxe d'habitation
3 570 000 €	17,17%	612 969 €	Foncier bâti
48 400 €	73,32%	35 487 €	Foncier non bâti
		1 635 429 €	

Le budget 2010 étant voté avant la fin de l'exercice 2009, les seuls investissements présents sur le Budget primitif 2010 sont les propositions nouvelles. *Pour mémoire, les restes à réaliser ou en cours du budget 2009 (Centre technique Municipal), éclairage public, acquisitions foncières) sont importants.*

Opérations Financières :

Remboursement du capital : 250 000€

Investissements 2010

Quels sont les principaux investissements en dehors d'investissements récurrents comme la voirie, etc ?

La réalisation d'un terrain de football synthétique

Les Travaux liés à l'aménagement de la Banche (suite étude urbaine)

L'aide au dévasage du port

La passerelle ?

M le Maire indique que le FCTVA et son dispositif relance est maintenu pour 2010 et il mentionne également le remboursement de la nouvelle taxe carbone.

Sur la fiscalité et la demande de précision de **M Toqué, le Maire** indique que le Foncier non bâti est majoré d'un point pour un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 80 000 € soit la 1/2 dit le maire des droits de mutations.

M Toqué, concernant l'augmentation de la fiscalité et la baisse de certaines recettes note que « le contribuable est aussi en période de crise ». Il préconise de « partager la crise » avec la possibilité pour la collectivité de différer certains investissements et d'étaler certaines charges en fonctionnement (animations) pour éviter d'augmenter les impôts.

S'il reconnaît que certains investissements ne peuvent être différés (CTM, STEP, dévasage), d'autres peuvent être différés à moins que l'on veuille faire tout ce qui a été promis objecte **M Toqué**.

M le Maire note d'abord qu'il n'y pas de compensation totale de la perte de recettes et pas de gains très évidents à dégager sur les dépenses. Il évoque des demandes nouvelles en animation (les subventions sont conditionnées au fait que les autres collectivités suivent) et sur Binic une valeur locative cadastrale bonifiée.

Il indique par ailleurs ne pas avoir de plan d'investissement en terme de stratégie et rappelle que l'an passé beaucoup de communes avaient augmenté leurs taxes et pas Binic. Certaines priorités se dégagent telle que la Banche à phaser sur 3 ans et l'opportunité de se faire subventionner le terrain synthétique de football ; il escompte un taux de subvention de 40% à 50% pour cet investissement sinon il proposera d'en différer la réalisation. Sur l'aspect fiscal et l'augmentation des impôts il donne rendez vous en fin 2010 et demande à ce que l'on prenne en compte dans l'analyse comparative les 2 exercices.

Quant au port de plaisance il estime inéluctable le dévasage qui ne pourra être financé sur le budget du port mais le sera par la commune; pour la passerelle, il mentionne une estimation qui continue d'évoluer à la hausse, on en est à 300 000 € et suggère que l'on étudie bien ce dossier (et les recherches de solution) avant de prendre une décision. Il ajoute que l'ouvrage ne sera sans doute pas ré ouvert pour le printemps.

Le Maire met aux voix les orientations contenues dans le *Dob* qui sont entérinées à la majorité (21 pour et 6 abstentions (minorité)).

II BUDGET PORT DE PLAISANCE

La réalisation du budget 2009 a confirmé l'absence de marge de manœuvre après le paiement des arriérés d'impôts et taxes.

Il est proposé :

- D'inscrire le remboursement de la dette à la commune en la revalorisant
- De provisionner pour les impôts et taxes dont le port devra s'acquitter en 2010
- D'inscrire une provision concernant le dévasage

Une révision du barème tarifaire de +8% s'avère nécessaire.

M Le Maire énonce la proposition des services d'une petite unité de carénage qui a reçu l'aval du Conseil Général pour une aide éventuelle de l'ordre de 20%.

Pour le dévasage il mentionne une étude qui va durer un an.

Quant au barème tarifaire il estime la proposition faite et explicitée aux représentants des usagers tout à fait « raisonnable ».

Le Maire met aux voix les orientations contenues dans le *DOB* qui sont validées à l'unanimité.

IV BUDGET CAMPING

Le camping intègre désormais les recettes des bungalows et mobil homes

Les tarifs évolueront comme indiqué pour le budget de la commune soit 1,2 %

V ASSAINISSEMENT

Les travaux concernant la STEP pourraient débiter au cours du dernier trimestre de l'année
La collectivité actualise les plannings des travaux et donc du financement avec pour conséquence déjà prévue l'augmentation de la surtaxe assainissement.

M Berrod précise que la surtaxe va augmenter et qu'elle sera lissée sur la totalité du projet. Il attend des éléments chiffrés du maître d'œuvre pour affiner la prospective engagée.

Il rappelle que la commission d'appel d'offres s'est tenue la semaine passée et 4 candidats ont été admis à concourir selon une procédure qui va s'étaler sur 2010 et un démarrage des travaux fin 2010 pour une mise en route de la file eau fin 2011 et une fin de chantier 1^{er} semestre 2012.

Le tarif 2010 de la surtaxe sera voté en décembre (CM du 15/12).

3-Subventions 2010 :

Mmes Berthelot et Le Touzé ainsi que M Honoré présentent le projet de subventions 2010 dont le contenu détaillé est le suivant :

	Association ou organisme	commissions du 09-11-2009 et 13-11-2009
AUTRES liés à la commune	CCAS	5 000,00 €
	CNAS CCAS	2 000,00 €
	Caisse des Ecoles	4 654,00 €
	Office du Tourisme	97 500,00 €
	Cap Découverte CEJ	16 000,00 €
	Cap Découverte Personnel	22 903,00 €
	O G E C	37 950,52 €
TOTAL		186 007,52 €
SPORT et JEUNESSE	A.S.B	4 667,00 €
	Arts Martiaux trégor goelo	600,00 €
	Binic Loisirs Nautique	2 316,00 €
	Ecole de danse binicaise	1 293,00 €
	Gymnastique Volontaire Retraités	77,00 €
	Pétanque Club	272,00 €
	Binic Rando	0,00 €
	Amicale Laïque	1 200,00 €
	Cap Découverte	10 500,00 €
	Versements 2008 non attribués en 2009	
	Versements 2009 non attribués en 2010	
TOTAL		20 925,00 €
CULTURE	Amis de la Chapelle St Gilles	50,00 €
	Binic Amitié	153,00 €
	Carré d'art	2 500,00 €
	Choral'Ic	
	Cap Estran	20 000,00 €
	Les amis du Musée	1 000,00 €
	Théâtre des Tarabates	2 000,00 €
	Couleurs de Bretagne	
	Bibliothèque pour tous	2 000,00 €
	Ciné club de Binic	500,00 €
TOTAL		28 203,00 €
ASSO LIEES A LA MER	Doris de la Baie	600,00 €
	Association des Pêcheurs Plaisanciers Binic	150,00 €

TOTAL		750,00 €
ASSO LIEES AUX ECOLES BINICAISES	Anciens élèves des écoles catho binicaises	
	Asso Parents école privée (APEL)	77,00 €
	Association des Parents d'élève école Publique (APE)	77,00 €
ASSO LIEES AUX ECOLES BINICAISES	Ecole des Noës (projet pédagogique)	3 083,00 €
	Asso collège Camille Claudel (voyage pédagogique)	1 400,00 €
TOTAL		4 637,00 €
INTERET SOCIAL BINIC	Don du sang	55,00 €
	Amicale du personnel	1 200,00 €
	Secours Populaire	250,00 €
	Secours Catholique	110,00 €
TOTAL		1 615,00 €
ASSO PATRIOTIQUES	Médaillés militaires	77,00 €
	UNC / UNC-AFN	132,00 €
	Cols Bleus	132,00 €
TOTAL		341,00 €
ASSO CREANT UNE ANIMATION		
les escales festival livre, la somme de 15000€ est affectée à l'article 6233 (cet article mentionnera toutes les dépenses relatives à la manifestation)		
	Festival de la Pétanque	800,00 €
	Binic Terre Neuve Islande	12 000,00 €
	Les Marionnet'ic	16 000,00 €
	Goëlo Beach Junior	
	Sand Ball Tour	
	Festival de la magie	5 500,00 €
	Foot animation	200,00 €
	Festival Folk'n blues	3 500,00 €
	ACB Association des commerçants de BINIC	500,00 €
	Courir à BINIC	500,00 €
	Quai de courcy Animation	500,00 €
	Versements 2008 non attribués en 2009	
TOTAL		39 500,00 €
INTERET SOCIAL CANTONNAL OU DEPARTEMENTAL	SNSM	400,00 €
	Société de chasse	77,00 €
	Adaléa	
	Versements 2008 non attribués en 2009	
TOTAL		477,00 €
INTERET SOCIAL REGIONAL OU NATIONAL		
	Prévention Routière	100,00 €
	Resto du cœur	250,00 €
	Versements 2008 non attribués en 2009	
TOTAL		350,00 €
SPORT EXTERIEUR BINIC	Tennis Club Etables	1 155,00 €
	Basket Ball Pordicais	200,00 €
	Versements 2009 non attribués en 2010	
TOTAL		1 355,00 €
	Totaux	284 160,52 €
	Imprévus (Pré-affectés)	11 484,00 €

Festival du livre	15 000 €
TOTAL	310 644.52 €

Office du tourisme : **Mme L'Haridon** mentionne la baisse ponctuelle de la subvention en raison de l'excédent antérieur qui résulte pour partie du remboursement d'une caisse de retraite salariés non exécuté. **M Collin** précise que la baisse de la subvention correspond strictement à l'excédent antérieur fin 2007. **Le Maire** indique que la collectivité a aussi besoin d'argent pour le projet tourisme et handicap.

Cap découverte : **Mme Berthelot** explique que la baisse de la subvention CEJ résulte de la diminution du poste location de matériel roulant suite à l'acquisition d'un véhicule.

Cap Estran : **Mme Loïsnel** invite à revoir les clauses juridiques du contrat qui lie l'association à la collectivité pour dite elle « tirer les leçons du passé » et ce avant de voter la subvention vu la progression de la demande.

Le Maire se dit preneur de compétences rédactionnelles en la matière.

Sur Capestran un échange de vue a lieu sur les 7000 € de l'exercice 2008 (provision).

M Collin relève que la subvention 2010 à *Capestran* va servir à éponger le déficit de l'association 2009 or dans un passé récent M Honoré avait précisé en séance qu'il était hors de question de voter des subventions pour combler des déficits. Il note de plus que comparativement les autres associations ne voient pas augmenter leurs crédits dans cette proportion.

M Honoré relève le passé récent de cette entité, l'absence d'offre culturelle et convient qu'il faut éviter de tomber dans les mêmes travers que précédemment. Il indique ne pas souhaiter soutenir indéfiniment une association qui persiste dans ses difficultés.

M le Maire reconnaît que l'association a connu un 1^{er} exercice difficile et qu'un bilan peut être donné et **M Honoré** escompte que l'association puisse disposer dans l'avenir de partenaires.

A la rubrique scolaire, **M Collin** réitère son regret de l'absence de subvention aux élèves Binicais (sorties pédagogiques) qui fréquentent d'autres collèges.

M Honoré rappelle que la commune de Binic était la seule commune du canton à ne pas verser de subvention au collège public de secteur pour les sorties scolaires. Il ajoute que l'aide se limite au collège de rattachement.

Mme Berthelot souligne ne pas avoir de nouvelles du Sand ball.

Pour le festival du livre, **M Honoré** signale que la dépense sera directe (régie) et non sous la forme d'une subvention (délibération ci-dessous).

Le montant des subventions atteint la somme de 310 644.52 € et **M Toqué** relève qu'il est plus facile d'augmenter les subventions que le contraire et que le présent seuil (qui prend en compte une réduction de 40 000 € à l'OT) sera difficile à maintenir annuellement.

M Collin demande la position de l'intercommunalité sur ce thème et **M le Maire** fait état d'un rappel à l'ordre de la préfecture purement verbal ; il évoque l'option qui consisterait à raisonner par compétence et informe d'une réunion à la CDC en janvier.

M Collin fait remarquer qu'il est plus facile de fixer les modalités d'application pour le sport que pour les animations.

Le barème des subventions 2010 est mis aux voix et adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (**Mmes Loisnel, Mainguy, Appercé, Mrs Collin et Toqué**).

4-tarifs 2010

Mme Le Roy informe de l'augmentation en 2010 du barème communal de 1.2% avec un maintien pour le tarif clsh des quotients actuels dans l'attente d'éléments sur le même sujet de la CAF. **Mme Berthelot** souligne qu'actuellement peu de personnes bénéficient des quotients.

Le Maire évoque la réponse apportée à la préfecture sur la taxe de séjour et la référence à une jurisprudence récente qui semble clôturer le différend qui a pu naître sur ce point.

Sur les tarifs de l'Estran, **Mme Le Roy** fait état d'une simplification à rechercher au regard du nombre important d'éléments tarifaires présentés.

La grille tarifaire 2010 : commune (ville-Estran taxe de séjour) est adoptée à l'unanimité (27 voix).

Il en va de même pour les tarifs camping qui sont majorés de 1.2% avec une gestion des arrondis pour le calcul.

Les tarifs du port 2010 intègrent une majoration de 8%, **le Maire** ramène les explications aux éléments communiqués dans la DOB en début de séance.

Le barème port 2010 est entériné à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

5-Emprunt 2009 : Souscription d'un contrat de prêt

Mme Le Roy indique que la ville a inscrit la somme de 1 306 000 € en emprunt au budget 2009 et il devient nécessaire de le souscrire pour faire rentrer sur l'exercice un tirage de 400 000 €. Le conseil municipal doit autoriser le maire à souscrire l'emprunt prévu au budget ; la mairie a lancé une consultation auprès des Ets bancaires et le résultat sera communiqué lors du prochain CM du 15/12.

Le projet de délibération porte sur l'autorisation de souscrire le prêt et sur le fait que le maire ou son représentant soit mandaté pour négocier au mieux des intérêts de la commune, le prêt avec les banques.

Le texte est adopté à l'unanimité.

6-CESU : acceptation du mode de paiement

Pour le paiement du centre loisirs garderie, **Mme Berthelot** mentionne que le CESU (chèque emploi service universel) devient un mode de paiement qui est appelé à se développer ; aussi, il convient d'autoriser ce mode de paiement en signant une convention avec les organismes concernés.

Il est précisé que le CESU s'adresse au particulier pour régler un ensemble de service dont la garderie (Cesu préfinancé).

Les modalités de paiement sont à vérifier.

La délibération accepte ce mode de paiement et autorise le maire de manière générale à signer avec les organismes la convention ad hoc.

Adoption à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

7- Convention ANCV : association nationale des chèques vacances

Mme Berthelot signale que le sujet est identique au précédent à savoir qu'il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention avec l'ANCV pour accepter les bons vacances comme de paiement au CLSH.

La collectivité a réceptionné la convention type.

L'assemblée donne son aval à l'unanimité.

8- Convention CAF/commune : convention de financement

Mme Berthelot donne lecture de du projet de délibération :

La CAF contribue au développement et au fonctionnement des équipements et des services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le conventionnement est retenu comme modalité de mise en œuvre du projet et ce contrat veille au bon emploi des aides octroyées et à l'évaluation des actions développées au regard des besoins.

La CAF a élaboré un nouveau modèle de convention nationale d'objectifs et de financement.

Il se substitue aux conventions en vigueur et ce à compter du 1/1/2010 et vise surtout les conditions d'aide de la CAF à l'égard de la collectivité (accueil de loisirs et accueil jeunes) au titre de la prestation ordinaire de service.

Un exemplaire de la convention est disponible en mairie au secrétariat général et peut être consulté par tout demandeur.

La dite convention est conclue pour une période de 4 ans et elle se renouvelle par demande expresse.

Les obligations de la collectivité portent sur un projet éducatif de qualité, une tarification accessible et modulée et la communication de pièces justificatives.

Le montant de la prestation est égal à 30% du prix de revient dans la limite d'un plafond.

La délibération autorise le maire à signer la convention avec la CAF.

Mme Berthelot informe d'une réunion d'information des collectivités le 8 décembre par la CAF.

Le texte est validé à l'unanimité.

9- projet d'animation autour de la photo

M Honoré donne lecture du projet de délibération :

Suite à la réunion du Bureau communautaire de la CDC le 12 mai dernier lors de laquelle **Bruno Todesco** (photographe) a présenté le projet d'animation pédagogique autour de la photographie, il a été proposé d'initier ce projet culturel au niveau des écoles de la Communauté de communes.

Pour mémoire, le projet proposé consiste en :

1 animation pédagogique autour de la photographie (1 classe par école) à raison de 9 heures d'animation réalisées par **Bruno Todesco** (photographe professionnel)

1 concours photos pour les enfants d'une part et les citoyens du Sud Goëlo d'autre part autour d'une thématique à définir. Ce concours photos aboutirait à une exposition tournante sur les six communes et permettrait d'enrichir la base photographique du Sud Goëlo.

Lors de la réunion de Bureau, il a été proposé que les frais liés à ce projet culturel soient répartis entre la Communauté de communes et les communes de la manière suivante :

Prise en charge par les communes des frais d'animation pédagogique : 504 €/classe (soit 9 heures d'animation à 56 €/heure)

Prise en charge par la Communauté de communes des frais afférents aux expositions soit 240 €/classe (tirages photos + matériel d'exposition).

Si l'on souhaite mettre en place ce projet dès la rentrée scolaire de septembre prochain, il est nécessaire, pour le photographe, de prendre contact avec l'Inspection académique et les différentes écoles dès le mois de juin.

Chaque conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'engagement de cette dépense.

Il est mentionné que le projet concerne 11 classes sur le territoire de la CDC Sud Goëlo. La participation de la commune est validée à l'unanimité.

10 Festival du livre : approbation-limite de la subvention-paiement d'une dépense d'hébergement.

M Honoré mentionne le souhait d'organiser le premier festival littéraire *Les escales de Binic*, les 19, 20 et 21 mars 2010. La mer et l'aventure en sont le thème, le passé terre-neuvas de la ville y invitant naturellement.

Les cadres de cette nouvelle manifestation culturelle grand public ont été fixés après de nombreuses rencontres et ont été présentées à la commission culture et communication :

- Le festival se déroulera essentiellement à L'Estran, mais aussi tout autour du port.
- Il débutera le vendredi par une journée consacrée aux scolaires, une vingtaine de classes seront présentes sur le site, toutes les écoles du Sud Goëlo ayant donné leur accord.
- Quelques temps forts du samedi et du dimanche :
 - o rencontres d'auteurs et gens de mer, animées par des journalistes,
 - o cafés littéraires, lectures à haute voix, contes, spectacles, expositions,
 - o séances de dédicaces sur les stands du libraire et de l'éditeur associés à l'organisation.
 - o remise de prix aux lauréats des concours de nouvelles.

L'hébergement des écrivains se fera à l'hôtel le *Vacancier*. Au 10 novembre, 40 écrivains et illustrateurs ont confirmés leur présence.

M Honoré ajoute avoir remis à chaque élu un exemplaire du dossier de presse ; il souligne que le projet fait actuellement travailler un groupe de 10 personnes avec le souhait d'élargir ce groupe à une trentaine de personnes.

Il mentionne le souhait d'en faire une animation hors saison, d'impliquer les écoles (16 classes sont prévues) au travers de rencontres avec les auteurs.

Les personnes invitées seront logées au *Vacancier* ; le budget note **M Honoré** a été réduit pour tourner autour de 50 000€ avec l'espoir d'avoir des partenaires publics et privés qui se sont vus présenter les grandes lignes du projet.

Un article budgétaire a été créé pour acquitter les dépenses (art 6233). Il souhaite que l'on puisse ajouter dans la délibération l'autorisation donnée au Maire de signer les pièces se rapportant à cette animation.

Le Maire rappelle son souhait de deux délibération l'une sur le principe et l'autre sur le paiement de l'acompte présenté par *Vacancier*.

Il est précisé qu'aucune subvention n'est pour le moment accordée au projet et que la part public du financement pourrait atteindre 85%. **M Collin** demande le Budget prévisionnel et **M Honoré** se propose de le joindre au compte rendu du présent CM.

M Toqué approuve l'initiative et demande s'il n'est pas envisagé de s'associer avec porteurs de projet pour un telle animation.

M Honoré note la complémentarité avec certaines animations existantes et ne veut pas trop se projeter dans l'immédiat.

A la question de l'absence éventuelle de partenaires privés, il évoque un différentiel à trouver de 5000 à 6000 €.

S'agissant de la valorisation de l'estran mis en avant par **Mme Loisnel** et de la participation indirecte de la collectivité il est suggéré de l'intégrer dans les dossiers de subvention. A la demande de précision sur les dépenses engagées, **M Honoré** mentionne la plaquette et la dépense d'hébergement évoquée.

Le Maire propose un vote individualisé sur chaque point suivant :

1-l'approbation de principe et le dépôt de demandes de subventions sur la base d'un BP de 50 à 70 000 € (valorisation des dépenses indirectes).

2-limitation de la dépense purement communale à 15 000 €.

3-autorisation de dépense d'hébergement (acompte Vacancier (30%), soit 1806.60 €).

Le conseil amené à se prononcer séparément sur les 3 points donne son aval à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11-Rapport Assainissement 2008 avis du CM

L'article L 224-5 du CGCT prévoit la présentation au CM d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

M Berrod donne une lecture commentée de 4 diapos présentées en synthèse du rapport annuel 2008 service assainissement :

<p style="text-align: center;">Rapport annuel Eau/Assainis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligation (L2224-5 du CGCT) • 2 rapports distincts • Eau : adopté le 24/09/09 par syndic. IC • Assainissement : ce soir 	<p style="text-align: center;">Organisation des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau : syndic. IC • Assainissement collectif : ville Binic • (<i>Pour mémoire SPANC CdC Sud Goelo</i>) • Exploitation : VEOLIA EAU (CGE) • Fin contrat 31/03/2012
<p style="text-align: center;">Prix Eau + Assainis 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau : 2,21 €/m3 TTC (+ 8,97%) • Assainis. : 1,77 €/m3 (+2,40%) • Eau + Assainis. : 3,98 €/m3 (+5,95%) • Zoom sur assainissement : <ul style="list-style-type: none"> • 42% → Exploitant • 43% → Collectivité • 15% → Taxes (dont TVA à 5,5%) 	<p style="text-align: center;">Patrimoine assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 STEP (12 000 Eq/hab) • 42 km de réseau et 6 PR • 2 455 habitations raccordées • Indice connaissance et gestion patrimoine : 70/100

La synthèse du rapport assainissement 2008 présentée par **M Berrod** est adoptée à l'unanimité.

12-Pass foncier : adoption

M Derrien présente le projet de délibération :

Dans un contexte où le foncier est devenu rare et cher, le PASS-FONCIER est un mécanisme financier qui permet de différer l'achat du terrain pendant la durée de remboursement de la maison, dans la limite d'une durée maximale de 25 ans, tout en sécurisant l'opération en cas de difficultés. Ce fractionnement du prix d'acquisition offre à certains ménages la possibilité d'acquérir leur première résidence principale alors qu'ils en sont actuellement empêchés en raison notamment des prix trop élevés de l'immobilier.

Le PASS-FONCIER est ouvert à tous les ménages qui répondent aux trois conditions suivantes :

- Etre primo-accédant de sa résidence principale
- respecter les conditions de ressources du PSLA (prêt social de location-accession Montant ?
- bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités locales.

M Derrien mentionne les 3 critères retenus par la commission d'urbanisme du 16/11/2009 :

- surface du terrain maxi 700 m²
- prix du terrain 115^e le m² (référence Ville Tua).
- construction BBC (maison basse consommation).

M Derrien signale que 3 projets sont prévus pour 2010 date de la fin l'application du pass foncier à moins que l'Etat ne renouvelle le dispositif.

Il est convenu que si le nombre de demandes à l'éligibilité du pass est de 4 le conseil municipal modifiera sa délibération en conséquence.

Le Maire note quelques contacts sur ce dispositif de la part d'opérateurs qui n'ont pas confirmés. Adoption du pass foncier à l'unanimité des membres de l'assemblée.

13-Bail Orange : implantation d'une antenne dans l'assiette foncière du CTM (ville Tua)

M Luette présente le projet de délibération :

Orange a déposé une déclaration de travaux concernant un projet d'installation d'une antenne relais à Binic sur le site de la Ville Tua sur la parcelle du futur centre technique municipal.

Le pylône monotube intégrera l'antenne du Sdis pour les besoins de la caserne.

Un projet de bail a été proposé par Orange (**le projet de bail est disponible en mairie**) et présente les caractéristiques suivantes :

- durée 12 ans
- loyer 5000 € proposés (augmentation annuelle de 2%) + droit d'entrée de 5000 €.
- entretien de l'espace par Orange
- le preneur s'engage à ce que le fonctionnement des équipements techniques soit conforme à la réglementation en vigueur.

La collectivité demande un contrôle annuel par un organisme indépendant.

Le conseil mandate le Maire pour signer la proposition de bail Le plan du site est joint a été annexé au projet de délibération.

Le Maire évoque une possible fiscalisation des antennes et précise que la négociation menée avec l'opérateur est conclue pour ce qui est du présent bail.

L'autorisation de signer ce dernier est entérinée à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

14-Effacement des réseaux rue des Fontaines... : délibération d'ajustement des coûts demandée par le SDE

M Arribart indique que la commune a déjà délibéré en 2008 sur ce projet d'effacement des réseaux et d'éclairage public qu'il convient d'ajuster pour la comptabilité du SDE avec une enveloppe qui demeure quasiment inchangée pour la commune.

M Arribart signale que depuis le transfert de compétence, la commune subventionne l'éclairage public pour la part non prise en compte par le SDE et acquitte la totalité de l'effacement de réseau France Télécom.

Le montant de la dépense est pratiquement inchangé (93 600 euros TTC concernant le réseau éclairage public (cout de 60% à charge) et 104 500 euros TTC concernant le réseau téléphonique).

Le conseil valide à l'unanimité la délibération de régularisation comptable du SDE.

15- Réparation canalisation eaux usées rue Ste Marguerite

M Arribart donne lecture du projet de délibération :

« Dans le cadre du programme de reconquête de la qualité des eaux de baignades, afin de limiter les eaux parasites, un diagnostic a été réalisé en janvier 2009 sur la canalisation de la rue Ste Marguerite. Il indique des désordres qu'il est nécessaire de réparer au plus tôt.

A cet effet, la dernière consultation de début novembre, montre que l'offre proposée entre les 3 entreprises consultées est celle de *VIDEO INJECTION* pour un montant de **48 575** euros HT, sachant que ces travaux seront réglés sur le budget assainissement.

La délibération autorise la maire à signer avec l'entreprise retenue et la collectivité sollicite une subvention auprès de la DAE du Conseil Général et de l'agence de l'eau. »

Il note que la réparation se fera selon la technique du chemisage.

M le Maire évoque la localisation d'eaux de ruissellement à proximité de l'opération de *Nexity*.

Adoption à l'unanimité des membres de l'assemblée.

16- Marché CTM/Caserne (additif)

Lors de la délibération du 6/11/2008, le maire a été autorisé à lancer le marché pour le CTM et la caserne des pompiers. La délibération ne fait pas apparaître le montant estimatif des travaux qui est de 874 978.69 € HT. Cette information est destinée à compléter la délibération du 6/11/2008 à la demande de la Préfecture.

Adoption à l'unanimité.

17- Demande de subventions pour la création d'un gazon synthétique sur le terrain d'honneur JF Capitaine

Mme Berthelot indique que le terrain d'honneur est très fréquenté par les équipes de football de l'ASB et même s'il est ménagé cela pose un problème de fonctionnement pour le club. Une réflexion a été menée avec les dirigeants de l'ASB sur l'idée de faire un terrain synthétique sur le terrain d'honneur.

Le projet de délibération vise à autoriser le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès des partenaires possible du projet, Conseil Général, Région et Fédération.

Le Maire évoque une condition de 40% d'aides extérieures pour la réalisation de l'équipement dont le coût est évalué à 700 000 € ; il relève que selon les informations recueillies le coût de l'équipement varie dans une fourchette de 450 000 à 700 000 €.

Le Maire indique qu'il n'exclut pas une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant modeste sur ce projet même si les services techniques assurent la maîtrise d'œuvre.

Mme Berthelot énonce le souhait de pouvoir solliciter très vite les subventions sur la base d'un dossier à monter. A la question de la durée de vie d'un tel équipement il est simplement préciser l'existence d'un contrat d'entretien et peu d'intervention des services.

Les demandes de subvention (lancement du marché mention retirée) sont validées par le conseil municipal à l'unanimité.

18- Prolongation avenant Paulet (contrat de maîtrise d'œuvre : les Bernains)

M Derrien informe qu'il est nécessaire de prolonger le délai de la mission de maîtrise d'œuvre, de l'étude des Bernains, qui devait se terminer le 2 octobre 2009. Il a donc été convenu en réunion du 4 novembre 2009 et suite à l'information faite en CAO de prolonger par avenant, le délai de l'étude, jusqu'au 31/01/2010. Cet avenant sur le délai ne comporte aucune incidence financière.

Le texte est entériné par le conseil municipal à l'unanimité.

19- Avenant de délai Ets NICOL (esplanade des embruns)

Compte tenu que la mise en œuvre du revêtement végétal, nécessite une compétence particulière, il a été décidé que cette application sera réalisée par l'Etse SCREG.

Afin de profiter de l'opportunité de réaliser le tapis dans son ensemble (c'est-à-dire sur la longueur de l'esplanade), il est nécessaire de prolonger le délai du marché signé avec l'entreprise Nicol initialement fixé au 15 octobre, jusqu'au 15 décembre 2009. Le montant du marché reste inchangé.

Adoption du texte à l'unanimité.

20-Achat terrain Chapelet vallée de l'Ic

M Derrien propose que la commune fasse l'acquisition des terrains Chapelet dans la vallée de l'Ic 2 parcelles (une de 2 105 M² et une autre de 12 320 m²) situées en limite sur la commune de Pordic en bordure de l'Ic pour un prix de 0.41 € du m soit une enveloppe de 6000 € pour la collectivité. Il précise que le service des domaines a évalué le foncier à 2500 € et qu'à ce prix la propriétaire n'était pas vendeuse. Ce foncier (**parcelles 272 et 273**) est intéressant pour la collectivité dans l'optique de la STEP et des travaux en cours et à venir du SMEGA sur ce secteur. **M M Berrod** signale que les 2 terrains rentrent dans le cadre de l'aménagement de la vallée avec la réouverture d'une zone humide.

Le projet d'acquisition de ce foncier situé sur la commune de Pordic est entériné à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

Informations du Maire

-**illuminations de Noël** : le Maire évoque le démarrage plus tardif cette année de l'éclairage de Noël et il suggère d'aller plus loin et de réfléchir à une modification des horaires de l'éclairage public sur l'année civile.

-**La commune** s'est vue décerner à Rennes par le conseil Régional tout récemment la 1ere fleur pour le fleurissement ; cette distinction sera évoquée le 27/11 lors de la remise des prix du fleurissement communal et le 11/12 aux STM.

-**Désignation des membres du CIAS** : Binic sera représentée par 4 délégués que sont Mmes Le Goff O, Le Lepvrier, Le Touzé, M Urvoy.

-**Columbarium** : livraison et montage du columbarium mural au cimetière (module n°2).

-**Repas des aînés le 4/12 à l'estran et au FLPA**, le Maire rappelle aux élus de bien vouloir s'inscrire avant le 27/11/09 auprès de l'accueil en mairie (gratuité pour les membres du CCAS & 21€ prix du repas).

-**AFU de la longue raie** : Le Maire évoque des recours qui visent le fonds et la forme et envisage un éventuel retrait de l'acte d'autorisation pour permettre le dépôt d'un nouveau dossier intégrant les observations et remarques.

-**Algues vertes** : **M Berrod** rappelle que le CEVA vient de rendre son rapport d'études en précisant que selon l'organisme on ramasse actuellement entre 1 et 2% de la biomasse. Avec l'apport d'une machine dans le cadre d'une collecte au fil de l'eau (rideau) le ramassage serait de l'ordre de 60% de la biomasse.

La commune entend se porter candidate à l'expérimentation auprès de l'Etat. L'équipement pourrait travailler sur 2 sites.

-**Commission des finances travaux** (BP 2010) fixée le 3/12/2009 à 17h30 en mairie.

-**M Honoré** signale que le spectacle de Noël aura lieu pour les 2 écoles les 14 et 15 décembre à l'Estran.

-**Progener** : **Mme Berthelot** évoque une réunion le 10/12 en mairie.

-**Mme Loisnel** fait état de la dangerosité de la circulation à l'entrée du RD 4 (travaux RD), le Maire indique qu'il va intervenir auprès de l'ATD en charge du suivi des travaux.

Calendrier :

Binic, 16 décembre 2009

NOVEMBRE	15h	Elaboration contrat de territoire à la CDC
27/11	9h	Atelier du canal étude urbaine
3/11	9h30	Commission électorale
9/11	20 H	Commission sport jeunesse vie associative
DECEMBRE	18H	CCAS
3/12	15h	Commission finances travaux
13/11	17h	Commission du personnel
16/11	17h	Commission d'urbanisme
4/12	12H	Repas des aînés Estran et FLPA (changement de date)
16/11	18h	Commission d'urbanisme
7/12	17h30	CAO - SLEP
17/11	9h	Commission des menus
24/11	20H	CM
9/12	18h	CCAS
15/12	20h	CM
17/12	20h30	Elus des CM (CDC) déviation des Fontaines Gicquels (lieu à préciser)
26/12 et 2/1/2010		Fermeture de la mairie le samedi
2010		
5/01	18h	Vœux du maire y compris au personnel (1 seule manifestation) Estran
11/01	11h45	Vœux au FLPA
26/01	20h	Conseil municipal

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Y Collin

Le Président de séance

C Urvoy